



RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L121-10 du Code des communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le

Jeudi 30 janvier 2025 à 20 H 30

Affiché le 23 janvier 2025

Le Maire,
Jean-Pierre BLANC



ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024*
2. *Fixation de la participation communale versée à l'OGEC*
3. *Fixation de la participation aux frais de scolarité pour un enfant scolarisé hors de la commune de résidence*
4. *Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire*
5. *Marché de travaux du château de l'Escourays et agrément de sous-traitance*
6. *Autorisation des dépenses d'investissement anticipées 2025*
7. *Convention de groupement de commandes pour réalisation du schéma directeur des eaux pluviales*
8. *Contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public*
9. *Questions diverses*